

VOS SERVICES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT

➤ L'APPLI HARMONIE & MOI

➤ Simplifiez-vous la vie grâce à notre appli :

- > Contactez un conseiller rapidement
- > Consultez vos remboursements
- > Envoyez-nous directement vos documents en les téléchargeant ou en les prenant en photo
- > Téléchargez votre carte mutualiste
- > Et bien plus encore...

➤ KALIXIA, LE RÉSEAU PARTENAIRES POUR LIMITER LES RESTES À CHARGE

 **Après de plus de 5 200 opticiens : jusqu'à 40 % de réduction** sur le prix des verres, **20% de réduction** minimum sur les montures et jusqu'à **30% de réduction** sur les lentilles.

 **Chez plus de 3 300 chirurgiens-dentistes et orthodontistes :** des honoraires plafonnés et des réductions de **-10%** sur les couronnes et l'orthodontie et **-30%** sur les implants.

 **Dans plus de 3 500 centres d'audioprothèse :** jusqu'à **500€ de réduction** pour un double appareillage et une garantie panne de 4 ans incluse.

➤ LA TÉLÉCONSULTATION

Consultez **7j/7** et **24h/24** un médecin par tchat, visio ou téléphone. Pratique si vous manquez de temps ou si vos horaires de travail sont contraignants, si votre médecin est injoignable (nuit, jour férié...), si vous avez du mal à trouver des spécialistes près de chez vous, ou si vous avez juste besoin d'être rassuré.

➤ CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER MUTUALISTE

 **Pas d'avance de frais**, dépassements d'honoraires contenus et **prise en charge intégrale** du supplément de la chambre particulière (selon garantie).

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER UN CONSEILLER

Un conseiller spécialisé qui se déplace sur votre lieu de travail



Par téléphone

au **0 805 50 00 19** (services et appels gratuits)



Sur notre site

harmonie-mutuelle.fr/contactez-nous

Retrouvez tous les détails de votre offre sur votre Espace Perso accessible sur PC, smartphone ou tablette.



Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !



VIVOPTIM SOLUTIONS enregistrée au RCS de Paris sous le n° SIREN 840 628 895 dont le siège social est situé 3, square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15. L'assistance est assurée par **Ressources Mutuelles Assistance**, union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 444 269 682. Numéro LEI 96950OYZ86NRBOATR28. Siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex. La protection Juridique est assurée auprès de **CFDP Assurances**, siège social : Immeuble l'Europe - 62 rue de Bonnel - 69003 Lyon. Société Anonyme au capital de 1 600 000 €. Entreprise régie par le Code des Assurances. RCS Lyon 958 506 156 B. Numéro LEI 96950OZWOFLQF852NM39. **KALIXIA**, Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 877 200 €. Siège social 122 rue de Javel -75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 509 626 552. **Harmonie Mutuelle**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 96950OJLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

HARMONIE SANTÉ TNS

DIRIGEZ VOTRE ENTREPRISE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



Harmonie mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

HARMONIE SANTÉ TNS



UNE PROTECTION COMPLÈTE ET ADAPTÉE À VOS BESOINS À UN TARIF PRIVILÉGIÉ

Plus qu'une simple complémentaire santé, Harmonie Santé TNS est composée de 3 axes forts et engageants pour aller plus loin dans votre protection et celle de votre famille. Elle intègre en plus des remboursements de soins, la prévention et l'accompagnement.

ÊTRE ACTEUR DE SA SANTÉ

VOUS POUVEZ AGIR POUR PRÉSERVER VOTRE SANTÉ ET DÉVELOPPER VOTRE BIEN-ÊTRE

Avec Harmonie Santé TNS, vous accédez à des **prestations de prévention originales**, adaptées à vos besoins, et vous pouvez **choisir d'aller plus loin** avec des remboursements de frais non pris en charge par la Sécurité sociale.

Service de prévention personnalisée en ligne et application mobile

Un **accompagnement quotidien** sur de nombreuses thématiques santé.

Programmes de prévention dédiés aux parents de jeunes enfants et aux seniors

Des informations santé, des rendez-vous de prévention et un **accompagnement personnalisé**.

Réponses d'expert à vos questions de santé

Sur le **choix du système de soins**, d'un professionnel ou un établissement, sur la nutrition, le sevrage tabagique, le maintien à domicile...

Programme avantages Harmonie

Des conditions privilégiées dans les domaines du sport, du bien-être et des soins corporels...

ÊTRE SOIGNÉ

VOUS POUVEZ CHOISIR, PARMIS 6 NIVEAUX, LA GARANTIE QUI CORRESPOND VRAIMENT À VOS BESOINS EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE SANTÉ

Chacun intègre les **soins médicaux**, l'**hospitalisation**, l'**optique**, le **dentaire**. Dès le niveau 2, les **médecines complémentaires** et les **cures thermales**. Dès le niveau 3, les **aides auditives** et la **chambre d'hôpital particulière**...

BUDGET MALIN

Jusqu'à 20% de réduction sur votre cotisation avec l'alternative < Budget Malin * >, en acceptant un reste à charge sur certains médicaments.

Votre devis immédiat sur : [harmonie-mutuelle.fr/devis-tns](https://www.harmonie-mutuelle.fr/devis-tns)

* Accessible sur les niveaux 2, 3 et 4 de l'axe être soigné



Harmonie Mutuelle vous propose des prestations complémentaires pour préserver votre capital santé :

- > Pédicurie
- > Autotests
- > Automédication
- > Sevrage tabagique
- > Contraception féminine
- > Ostéodensitométrie
- > Vaccins
- > Consultation diététicien

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT EN TOUTES CIRCONSTANCES.

Avec Harmonie Santé TNS, vous accédez à une assistance et des aides pour faciliter votre quotidien dans les moments difficiles (aléas de santé, hospitalisation, immobilisation...).

Assistance

- > **Écoute, conseil et orientation** par téléphone pour répondre à vos préoccupations de santé ou de la vie courante.
- > **Aide à domicile**, (Jusqu'à 10h en cas d'hospitalisation⁽¹⁾ et 2 x 2h dans les 15 jours qui suivent chaque séance de chimiothérapie ou radiothérapie pendant toute la durée du traitement).
- > **Accompagnement des personnes en situation de handicap** : favoriser le mieux-être psychologique, limiter les conséquences sociales, prestations d'assistance spécifique.
- > **Assistance à l'international** : prise en charge des frais de santé, rapatriement...

Service à la personne

Recherche d'un **organisme** (aide à domicile, aide aux familles...) et aide à la recherche de **financements** (CAF, APA, aide sociale...).

Action sociale⁽²⁾

Interventions pour **maintenir l'accès aux soins en cas de situation difficile** (maladie, séparation, dépenses exceptionnelles...).

Harmonie Mutuelle a prévu des prestations complémentaires pour s'adapter à vos besoins :

Assistance renforcée

- > Jusqu'à 14h d'aide à domicile en cas d'hospitalisation⁽¹⁾.
- > Soutien à la parentalité et à la maternité.
- > Aide aux aidants.

Protection juridique médicale

Des forfaits pour vous accompagner lors de situations complexes

- > Appareillage (y compris pour les prothèses externes liées au cancer).
- > Fauteuil roulant.
- > Bilan et séances d'ergothérapie et psychomotricité.
- > Psychologues.

Renforcez votre complémentaire santé avec Harmonie Protection Plus :

Des **garanties et services simples et accessibles** pour se couvrir suite à une blessure, une hospitalisation, un accident ou un décès.

> **Contactez votre conseiller**

Vous avez des salariés ? Simplifiez-vous la vie en ayant Harmonie Mutuelle comme interlocuteur unique

HARMONIE SANTÉ Co., une complémentaire santé en adéquation avec les besoins de vos salariés et de votre budget.

(1) En cas d'hospitalisation dès l'ambulatoire, toute hospitalisation de plus de 24 heures, de maternité de plus de 4 jours ou en cas d'immobilisations imprévues de plus de 5 jours ou prévues de plus de 10 jours. (2) Notre fonds social peut, après étude de votre dossier en commission, attribuer des aides financières ponctuelles pour des frais liés à la santé ou aider au paiement des cotisations complémentaire santé